

Assemblée nationale, première séance du lundi 3 décembre 2012

Projet de loi de finances rectificative pour 2012

- **Motion de rejet préalable**

Mme la présidente. Dans les explications de vote, la parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Je comprends que ce collectif budgétaire de fin d'année irrite nos collègues de l'opposition. M. Chrétien nous a dit que nous ne réduisons pas les dépenses publiques. Or, pour la première fois, cette année les dépenses publiques seront réduites de 200 millions, alors qu'elles ont augmenté ces dernières années de 5 à 6 milliards. Je comprends que vous soyez quelque peu énervés par un collectif qui maîtrise les finances publiques alors que vous n'avez eu de cesse d'en parler sans pour autant y parvenir !

La TVA sociale était une aberration et il convenait, bien entendu, de la supprimer, non parce qu'il s'agissait de la TVA, mais parce que c'était un transfert des entreprises sur les ménages. Un prélèvement massif sur les ménages aurait enfoncé notre pays dans la récession en 2013. Et si le transfert avait été fait sur la CSG, il en serait allé de même. J'ai fait partie des membres de cette assemblée qui, contrairement à la proposition du rapport Gallois en la matière, considéraient qu'il ne fallait pas opérer de transfert massif de charges des entreprises sur les ménages en 2013, car cela risquait de freiner la consommation. Le Gouvernement a trouvé la bonne formule. Le crédit d'impôt présente, en effet, deux avantages : il impulsera l'investissement et donnera du souffle aux entreprises dès 2013, alors qu'il ne sera financé qu'en 2014. Ainsi, la modulation des taux de TVA et la réduction des dépenses publiques n'interviendront pas en 2013. Ce crédit d'impôt préserve, d'une certaine façon, la cohérence du projet de loi de finances et la conjoncture.

Je vous entends dire, monsieur Chrétien, que le crédit d'impôt est mort-né parce qu'il y aura une seconde loi et une négociation. J'ai écouté ce que dit Gilles Carrez. Nous considérons que c'est à la négociation d'apporter des contreparties, pas à la loi, et c'est là une approche novatrice. Nous souhaitons que le crédit d'impôt serve à l'investissement, à l'emploi, à la compétitivité, pas à la distribution de dividendes, mais nous laissons à la négociation d'entreprise le soin de prendre les décisions concernant la gouvernance, et c'est un vrai changement. Les entreprises peuvent avoir confiance. Dès 2013, elles pourront utiliser ce crédit d'impôt, qui sera dans leurs comptes.

Vous parlez d'urgence. En 2002, quand l'ancienne majorité est arrivée au pouvoir, le commerce extérieur de la France était en excédent, d'un ou deux points de PIB, depuis sept ou huit ans. Tous les ans depuis 2003, le déficit s'est creusé. Qu'a fait l'ancienne majorité ? Rien,

pendant des années. Pendant huit ans, il n'y a pas eu une seule mesure favorisant la compétitivité.

Nous, nous n'avons pas attendu. Le Gouvernement prend des mesures, mais de façon cohérente, après avoir construit un budget qui préserve la consommation, la demande. Il prend des mesures pour la compétitivité en préservant la cohérence du budget, en préservant la demande, mais en favorisant la reprise de la croissance dans l'avenir.

C'est une politique qui mériterait d'être saluée et le groupe SRC ne votera naturellement pas cette motion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

- **Discussion générale**

Mme la présidente. Dans la discussion générale, la parole est à M. Pierre-Alain Muet pour le groupe SRC.

M. Pierre-Alain Muet. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de loi de finances rectificative montre déjà une chose, c'est que la réduction des déficits est une affaire non pas de règles mais de volonté politique. Nous allons en effet tenir exactement le déficit prévisionnel de 4,5 %, grâce à une maîtrise impressionnante des dépenses, qui baissent de 200 millions quand l'augmentation de ces dernières années était de 5 à 6 milliards, et alors même que, selon la Cour des comptes lors de son audit, il risquait d'y avoir un dérapage d'un à deux milliards. Tel devait effectivement être le cas, pour 2,1 milliards, et le Gouvernement a eu raison de prendre dans le premier collectif de juillet les mesures nécessaires pour maintenir l'objectif.

Pour lutter contre la fraude, ce dont nous avons beaucoup parlé dans cette assemblée, il n'y a pas eu beaucoup de mesures. Il y en a eu quelques-unes, c'est vrai. Mais il y a dans ce collectif un vaste ensemble de mesures cohérentes qui s'attaquent à des fraudes compliquées, et c'est la première fois.

Je veux consacrer le reste de mon intervention au crédit d'impôt compétitivité emploi.

Je fais partie des parlementaires qui se sont opposés à la TVA sociale, non parce que c'était la TVA mais parce que c'était un transfert des entreprises aux ménages, qui aurait pesé sur la consommation des ménages. De la même façon, avant que le Gouvernement ne fasse un choix, je me suis opposé par des écrits et des interventions à un transfert sur la CSG ou la TVA, parce que cela aurait immédiatement réduit la consommation des ménages, alors même que nous sommes en récession parce que la consommation n'augmente pas.

Le Gouvernement a trouvé la bonne mesure, qui joue sur la compétitivité, va impulser l'investissement et la création d'emplois par les entreprises, sans peser sur les ménages en 2013.

Ce crédit d'impôt est une mesure doublement intelligente. D'abord, son financement est différé. Il n'interviendra qu'en 2014 et ne change donc pas l'équilibre macroéconomique de l'année 2013. Et, surtout, à la différence d'un allègement général de cotisations, il est traçable, ce qui permettra à la négociation sociale de s'en saisir.

Il y avait en effet deux façons d'avoir des contreparties : soit inscrire dans la loi des critères à respecter, soit laisser à la négociation sociale le soin de les préciser. Le Gouvernement a choisi de laisser la négociation sociale se saisir de la gouvernance de ce crédit d'impôt. C'est un changement profond dans notre pays.

Pour qu'elle puisse s'en saisir, le législateur doit préciser l'objet du crédit d'impôt, et c'est le sens de deux premiers amendements que va présenter le groupe socialiste. Il doit financer des efforts d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, d'embauche, de conquête de nouveaux marchés, et non augmenter la part des dividendes distribués ou la rémunération des dirigeants.

Cela s'inscrit totalement dans la logique du choix du Gouvernement : faire en sorte que ce soit la négociation sociale qui se saisisse de la gouvernance. Après la concertation avec les organisations professionnelles et syndicales représentatives, une seconde loi fixera les modalités du contrôle par les partenaires sociaux de l'utilisation du crédit d'impôt. Il ne s'agit pas, monsieur Chrétien, de mettre des critères dans la loi, nous les aurions mis aujourd'hui, il s'agit de prévoir la façon dont les partenaires sociaux vont se saisir de la gouvernance de ce crédit d'impôt. Je sais bien que ce n'est pas très habituel dans notre pays. C'est en cela un changement fondamental.

Un mot enfin sur la situation conjoncturelle. Elle est totalement atypique, avec à la fois un déficit de demande, les entreprises ayant un excédent de capacité de production, et un défaut d'offre compétitive. Il est rare d'avoir les deux à la fois, et il est rare en plus d'avoir à régler un tel problème alors qu'il faut réduire les déficits.

La politique du Gouvernement réussit à résoudre ce qui peut ressembler à la quadrature du cercle. Le budget réduit les déficits sans peser sur la consommation tout en impulsant l'emploi, notamment par les emplois d'avenir, et saisit à bras-le-corps le problème de la compétitivité sans pour autant peser à court terme sur la demande.

Cela permettra à terme de retrouver la croissance et l'emploi, d'inverser la spirale de la dette et du chômage, que connaît malheureusement notre pays depuis de nombreuses années, et de tracer réellement le chemin de la croissance, de l'emploi et de la justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

